

Mercredi 23 Juillet 2008 - n°428

Economie - Site internet dédié à la PFUE

Economie - Un 2e rapport sur les MDE !

Economie - Réforme des institutions - Ce qui va changer

Economie - Dotations - Les pistes de travail de la DGCL

Economie - MEEDDAT - Réorganisation de la recherche

Economie - Logement social - Un bilan positif mais inégal

Economie - Enseignements artistiques : premier bilan

Economie - Agenda

Economie - Maisons de l'emploi - Un rapport préconise leur pérennisation

Economie - Affaires européennes - Implication du Sénat

Social - Conférence sur le Fonds Social Européen - Le Havre, 25 et 26 septembre

ECONOMIE

Site internet dédié à la PFUE

Le Sénat a mis en place un site internet d'information sur la Présidence française de l'UE, en marge du site officiel (www.ue2008.fr/PFUE), qui a pour finalité de rendre plus visible au grand public l'implication du Parlement français dans les débats européens au cours du semestre. Ainsi, les vidéos de toutes les réunions des 27 Parlements des Etats membres de l'Union européenne, qui se tiendront à Paris ou au Parlement européen seront accessibles au grand public, ainsi que la réunion de la COSAC, « conférence des organes spécialisés dans les affaires européennes », sur le lien suivant :

<http://www.senat.fr/evenement/presidfrue08>

ECONOMIE

Un 2e rapport sur les MDE !

La veille de la remise du rapport Anciaux, Marie-Christine Dalloz, députée du Jura, présentait devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, un rapport issu des travaux de la mission parlementaire sur les maisons de l'emploi (MDE). Selon ce rapport, le dispositif des MDE présente un certain nombre d'insuffisances qui ne sauraient toutefois faire obstacle à la pérennisation du dispositif. Ces insuffisances supposent néanmoins l'adoption de quelques modifications au régime juridique en vigueur. Dans un souci d'efficacité accompagné d'une volonté d'éviter la conduite en doublon de politiques identiques dans une même zone, le rapport préconise que les MDE intègrent les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi existants sur leur bassin d'emploi. De la même manière, le rapport souhaite que tout Comité de bassin de l'emploi implanté sur le territoire d'une MDE intègre cette dernière.

Le rapport demande aussi une participation financière de l'Etat « plus équilibrée », alors qu'à ce jour, le budget global de fonctionnement est extrêmement variable d'une MDE à l'autre (de 1,329 à 36,783 millions d'euros). La participation quadriennale de l'Etat (80 % des montants) est comprise entre moins de 1,062 million d'euros et 29,426 millions d'euros. De tels écarts apparaissant comme « les preuves d'une certaine perversion du système », le rapport propose que soit déterminé un nouveau mode de calcul des subventions de fonctionnement.

Afin d'assurer au réseau des MDE une meilleure structuration et une coordination qui leur fait actuellement défaut, la mission suggère la création d'un Comité national de suivi des MDE.

ECONOMIE

Réforme des institutions - Ce qui va changer

Réunis le 21 juillet 2008 en Congrès à Versailles, députés et sénateurs ont adopté à une voix près, la réforme des institutions. Une majorité obtenue sur le fil, qui constitue aussi une première dans la longue série de modifications du texte fondateur de la Ve République. Sur 896 suffrages exprimés, 539 élus se sont prononcés pour et 357 contre (9 parlementaires se sont en outre abstenus ou ont voté nul).

Cette 24^e révision constitutionnelle renforce les pouvoirs du Parlement au détriment du Gouvernement, qui va notamment partager l'ordre du jour des assemblées et ne pourra plus engager de façon limitée sa responsabilité. Elle fait évoluer certaines pratiques de nominations aux postes stratégiques de la haute fonction publique et donne en théorie plus de place à la défense des droits des citoyens. Elle renforce enfin sur certains symboles la fonction présidentielle..

Parmi les principaux points-clefs de cette réforme, on retiendra que le chef de l'État pourra venir s'exprimer devant le

Parlement réuni en Congrès, et que ses déclarations pourront donner lieu, hors sa présence, à un débat sans vote. Le nombre de mandats présidentiels est limité à deux mandats consécutifs, et le droit de grâce ne s'exercera plus qu'à titre individuel.

S'agissant du renforcement des pouvoirs du Parlement, le texte des projets et propositions de loi examinés en séance sera celui adopté en commission permanente. Ces dernières voient en outre dans chaque assemblée leur nombre passer de 6 à 8. La maîtrise de l'ordre du jour est désormais partagée entre le Gouvernement et le Parlement, et une semaine de séance sur quatre sera consacrée par priorité au contrôle de l'action du Gouvernement. Les Parlementaires disposeront également d'un droit de veto sur les nominations les plus importantes du chef de l'État. Le recours à l'article 49-3 (adoption sans vote) sera limité aux budgets de l'État, de la sécurité sociale et à un autre texte par session.

Parmi les dispositions « diverses », on signalera enfin que l'article 1er de la Constitution est modifié, la loi devant favoriser « l'égal accès des femmes et des hommes (...) aux responsabilités professionnelles et sociales ». La composition du Conseil supérieur de la magistrature (hors fonctions disciplinaires) est également modifiée. Un défenseur des droits sera nommé pour 6 ans par le président de la République. Toujours au profit des citoyens, une saisine du Conseil constitutionnel pourra directement être opérée par le filtre du Conseil d'État ou de la Cour de Cassation, et un référendum d'initiative populaire pourra être organisé à l'initiative d'un cinquième de parlementaires, soutenus par un dixième des électeurs.

ECONOMIE

Dotations - Les pistes de travail de la DGCL

Dans un contexte où tous les arbitrages financiers seront difficiles à prendre (voir également Ondes Moyennes n° 427), deux groupes de travail composés d'élus du Comité des finances locales et de fonctionnaires de la Direction générale des collectivités locales, de l'Insee et du Budget se sont réunis mercredi dernier. À l'ordre du jour de ces réunions, à laquelle participait Arsène Lux, maire de Verdun, figurait l'impact du recensement rénové de la population sur la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et les conditions de réforme 2009 de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Sur le premier sujet, les élus ont été informés du coût global estimé de la prise en compte du nouveau recensement, et dont les résultats définitifs seront authentifiés en fin d'année. Sa prise en compte – avec les critères de la répartition de DGF 2008 mais sur la base d'une dotation de base gelée en 2009 – aboutirait à un besoin de financement de 131 millions d'euros (M€) pour les communes, de 42 pour les intercommunalités et de 106 M€ pour les départements, soit un total de 279 M€ au titre du seul recensement (neutre pour la DGF des régions). Avec un besoin de financement global estimé à 450 M€ pour la DGF 2009 (recensement auquel il faudra ajouter divers colmatages pour la DSU, pour les nouvelles communautés urbaines, pour la DNP, la DSR...), les élus ont été prévenus que les logiques de partages seraient extrêmement fines à mener, avec une croissance des concours financiers pratiquement proche du zéro valeur.

S'agissant de la DSU, les différents représentants élus du Comité des finances locales ont débattu des trois orientations proposées par rapport aux conditions de répartitions actuelles (suppression du critère du logement social, réduction du poids du zonage de la politique de la ville dans l'attribution et réduction du nombre de villes éligibles) et de la création d'une DSU « cible » de 50 M€ fléchée sur environ 150 quartiers, à mettre en balance avec une DSU « stock » de plus d'un milliard d'euros.

Acceptant l'idée de créer une DSU cible non contractuelle, les élus présents ont souligné que la réduction de l'éligibilité - au niveau de la moitié et non plus de trois quarts des villes - serait difficile à faire accepter. S'accordant sur les défauts de la réforme Borloo menée en 2005, mais sans pouvoir non plus revenir sur les situations acquises, les élus ont également accepté d'étudier la suppression du critère ZFU et de moins prendre en compte le critère ZUS.

Enfin, s'agissant de l'abandon du critère du logement social remplacé par les bénéficiaires d'aide au logement et un renforcement du revenu par habitant, les élus présents ont indiqué qu'ils étaient disposés à examiner dès la rentrée les premières simulations proposées par la DGCL.

ECONOMIE

MEEDDAT - Réorganisation de la recherche

Réuni sous la présidence d'André Rossinot, le Comité d'orientation du Centre de recherche sur les transports, l'urbanisme, la voirie et les constructions publiques (CERTU) a dernièrement été informé des perspectives d'évolution de ses missions et activités.

En effet, dans le cadre du projet de contrat d'objectif et de moyens pour la période 2009 – 2011, le CERTU et le réseau des Centres d'études techniques (CETE) associés, devraient voir leurs activités « polarisées » sur des sujets mieux définis (ville durable, innovations technologiques, anticipation des besoins en personnels techniques...) que par le passé.

Dans la perspective des efforts demandés au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), le nouveau directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Etienne Crépon, a souligné l'intérêt de poursuivre mais aussi de rationaliser la recherche des organismes relevant du MEEDDAT.

Même si la réallocation des missions de ce ministère reste diversement appréciée au niveau des agents qui en dépendent, André Rossinot a indiqué que cette réorganisation constituait néanmoins une occasion unique de mutualiser compétences et ressources.

Logement social - Un bilan positif mais inégal

Quelque 400 communes, sur un total de 730, ont respecté leur engagement, pour la période 2005-2007, de rattraper une partie de leur retard dans la construction de logements locatifs sociaux, a annoncé le 2 juillet Christine Boutin lors d'une conférence de presse. Celle-ci faisait le bilan, pour une deuxième période de trois ans, de l'application de l'article 55 de la loi de Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants (plus de 1 500 habitants en Ile-de-France) d'atteindre un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales.

93 000 logements sociaux créés

« C'est une surprise et un résultat positif », s'est félicitée Christine Boutin.

« L'objectif pour les 730 communes qui étaient concernées par l'article 55 était de produire 63 000 logements sociaux, 93 000 ont été créés » a souligné la ministre. Dans ce total, le ministère compte les logements construits, les logements privés qui deviennent « conventionnés », les acquisitions par les organismes HLM d'appartements privés et même les logements financés mais qui n'ont pas encore forcément tous leurs permis de construire.

Le bilan est donc largement positif puisque la plupart des communes ont dépassé leurs objectifs. Sur ces 730 communes qui relèvent de la loi SRU, 400 ont construit davantage que ce qui leur était demandé.

Néanmoins, 391 communes n'ont pas atteint leur objectif et pour 291 d'entre elles la procédure de « constat de carence » est engagée. Pour ces communes, la ministre a reconnu l'existence de nombreux problèmes : manque de foncier disponible, prix du foncier, zones inondables et développement des recours contentieux qui retardent la construction de projets décidés par les villes...

Désormais, des commissions départementales, présidées par le préfet, étudieront les difficultés rencontrées par les communes pour respecter leurs engagements et définiront des solutions permettant d'élaborer un programme de rattrapage sur la prochaine période triennale. Si des difficultés objectives sont constatées, ces commissions départementales peuvent saisir une instance nationale qui peut recommander à la ministre d'aménager les obligations.

Des résultats paradoxaux

Si le bilan de la période triennale 2005-2007 est globalement positif, le quota des 20 % de logements sociaux est encore loin d'être respecté par les 730 communes concernées par la loi SRU.

Sur ces 93 000 nouveaux logements, 35 500 (38 %) ont été réalisés en Ile-de-France. Cette région se distingue d'ailleurs par un dynamisme plus prononcé qu'en province : elle dépasse son objectif de construction de 58 % contre seulement 42 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cette réelle satisfaction doit cependant être nuancée : si 400 villes ont atteint voire dépassé leur objectif de construction, 330 communes n'ont pas rempli cet objectif. Ces chiffres records sont à interpréter à la lumière des efforts importants consentis par certaines communes qui, jusque-là, avaient considérablement traîné les pieds.

La palme revient à Mesnil-le-Roi (Yvelines, 6 200 habitants) qui a dépassé son objectif de construction de 6 100 % ! Mais d'autres grandes villes présentent des pourcentages très importants de dépassement : Montpellier (3 117 %), Grenoble (1 451 %), Marseille (519 %), Toulouse (484 %), Aix-en-Provence (380 %) ou encore Lyon (350 %) ! Des chiffres tellement étonnants qu'ils susciteront forcément des polémiques. Devançant la question, Christine Boutin a indiqué qu'un certain Neuilly-sur-Seine affichait un taux de réalisation de 49 %, sans avoir pour autant atteint son objectif.

En revanche, certaines communes n'ont pas respecté les objectifs fixés par la loi SRU. La « palme » revient au Cannet (Alpes-Maritimes, 42 000 habitants) qui n'a construit aucun logement social sur la période 2005-2007. Outre l'engagement de la procédure de « constats de carence », la pression va s'accroître sur les mauvais élèves avec la mise en œuvre du droit au logement opposable (Dalo), dont la mise en œuvre complète est prévue pour 2012.

ECONOMIE

Enseignements artistiques : premier bilan

Dans un rapport d'information présenté au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, Catherine Morin-Desailly dresse un bilan d'étape de l'application du volet « enseignements artistiques » de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, afin d'identifier les facteurs de blocage dans sa mise en œuvre.

Cette loi entendait notamment clarifier les compétences des collectivités publiques et des financements des conservatoires et autres établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. La mise en œuvre de cette réforme est aujourd'hui « en panne ».

Les 20 préconisations du rapport

s'articulent autour de 3 grands objectifs : définir une méthodologie pour sortir de l'impasse ; mettre en œuvre la réforme avec pragmatisme ; consolider la rénovation des enseignements artistiques. En voici les principales propositions :

- conforter et clarifier le volet financier de la réforme ;
- « expérimenter » la réforme dans les régions le souhaitant, tout en étudiant, dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, l'opportunité d'une légère adaptation consensuelle de la loi de 2004 ;
- consolider la gouvernance du dispositif d'enseignements artistiques et pour ce faire : développer la coordination au niveau régional, renforcer la coopération intercommunale et encourager la réflexion sur le statut le plus propice au partenariat entre collectivités, par exemple l'VEPCC ;
- clarifier les finalités des formations professionnelles artistiques au regard de la réalité des métiers et de leurs débouchés ;
- plus généralement, s'assurer que la réforme offrira à chacun le choix de pratiquer une discipline artistique en

fonction de son projet personnel : cela s'entend de l'éveil jusqu'aux différentes formes d'excellence, qu'elles aient pour finalité une pratique amateur ou professionnelle.

ECONOMIE

Agenda

10 septembre 2008

Paris

Réunion du conseil d'administration de la FMVM

Célébration des 20 ans de la FMVM

18 septembre 2008

FMVM Formation - Paris

1re session de formation de la FMVM sur le thème :

« Comment maîtriser les équilibres du budget ? ».

Renseignement et inscription auprès de la FMVM

ECONOMIE

Maisons de l'emploi - Un rapport préconise leur pérennisation

Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire et président de la Commission nationale de labellisation des maisons de l'emploi, a remis le 17 juin dernier à Christine Lagarde, ministre de l'Economie, le rapport définitif de la mission d'évaluation des Maisons de l'emploi (MDE). La ministre avait souhaité profiter de la réforme du service public de l'emploi (SPE) et de la fusion ANPE-UNEDIC pour repenser les missions et l'organisation des MDE. Le rapport établit un bilan du fonctionnement des MDE ainsi que les principales conclusions issues de six études monographiques sur les structures de Brest, Figeac, Rochefort, Sénart, Strasbourg, et Tourcoing. Dans l'objectif que la MDE « *contribue à la coordination des partenaires autour d'un projet de territoire concrétisé par la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion et du développement économique* », le rapport propose un nouveau cahier des charges des MDE.

Un cahier des charges en 3 axes

Jean-Paul Anciaux propose d'établir un nouveau cahier des charges, dans lequel il définit les domaines d'intervention des MDE en vue d'un meilleur service rendu aux chômeurs, salariés et entreprises. Trois axes sont privilégiés : l'élaboration d'une stratégie territoriale partagée ; la gestion territorialisée des ressources humaines, du développement économique et de l'emploi ; l'accueil, l'information et l'orientation des personnes et des entreprises.

- L'élaboration d'un « **diagnostic territorial partagé** » doit permettre de caractériser le marché du travail local, d'anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques et d'identifier les besoins en qualification, en formation et en emploi et en services. La MDE est conçue comme un lieu de rassemblement des partenaires qui agissent en faveur de l'emploi. Ces partenaires décident collectivement de construire une réponse adaptée aux besoins du territoire en matière d'emploi, de formation, d'insertion et de développement économique. La mobilisation au-delà des acteurs habituels (élus et SPE) est une condition de réussite souligne le rapport qui propose notamment que les syndicats de salariés et les syndicats patronaux soient associés à la gouvernance des MDE. Celles-ci ne doivent pas apparaître comme une structure « de plus » dans le paysage institutionnel de l'emploi déjà très complexe, mais comme un lieu d'élaboration d'un projet commun, de coordination de l'action et d'innovation pour l'emploi. Elles pourraient être les supports du dialogue social territorial.

- La MDE doit procéder à une **gestion territorialisée des ressources humaines** en lien avec les entreprises, les partenaires sociaux, les chambres consulaires, les branches, les structures de développement économique. La MDE doit favoriser la création et la reprise d'entreprise, et constituer un « outil facilitateur » au rapprochement de l'insertion par l'activité économique et des entreprises. Parmi les outils de cette gestion territorialisée, le rapport cite le soutien aux PME/TPE/PMI dans leur gestion des ressources humaines, la sensibilisation à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), la définition de parcours professionnels et l'accompagnement des mobilités professionnelles, le développement des dispositifs de professionnalisation, la coopération inter-entreprises, le développement du dialogue social territorial, l'aide à la création et à la reprise d'entreprises.

- La MDE doit contribuer à **l'accueil, l'information et l'orientation des personnes** et des entreprises en collaborant avec l'opérateur unique issu de la fusion ANPE-UNEDIC, les réseaux spécialisés et les acteurs locaux. La MDE est appelée à nouer des partenariats avec les acteurs spécialisés dans l'information sur les métiers. Elle peut se structurer en réseau de proximité.

Le rapport suggère que le dispositif fasse l'objet d'auto-évaluations internes, et d'évaluations régulières par le ministère. « *Il faut qu'interviennent maintenant les décisions politiques qui permettront la pérennité des MDE et la reprise du processus de labellisation et de conventionnement* » conclut Jean-Paul Anciaux. 227 MDE sont actuellement labellisées.

ECONOMIE

Affaires européennes - Implication du Sénat

Une importante conférence internationale sur le bicamérisme en Europe a été organisée, en début d'année, par le Sénat de la République Française et le « Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe » en coopération avec l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Cette conférence intitulée « Bicamérisme et représentation des régions et des collectivités locales, le rôle des secondes chambres en Europe » a fait l'objet d'un enregistrement vidéo intégral désormais disponible sur le lien suivant, avant la publication officielle des actes du colloque, qui devraient être mis en ligne à la fin du mois de juillet 2008 :

http://www.senat.fr/evenement/colloque/bicamerisme_regions/index.html#programme.

SOCIAL

Conférence sur le Fonds Social Européen - Le Havre, 25 et 26 septembre

La recherche de la compétitivité et de l'amélioration de la croissance économique requiert des solutions nouvelles pour faciliter l'emploi des jeunes et des seniors, trop souvent à l'écart du marché du travail en Europe aujourd'hui. L'intervention du Fonds social européen s'inscrit dans les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne pour intégrer toutes les générations dans l'emploi.

Contexte

Dans un contexte global de croissance de l'emploi au plan européen, les taux d'emploi des jeunes et des travailleurs âgés demeurent très en-deçà des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne qui vise un taux d'emploi global de 70%, un taux d'emploi des femmes de 60 % et un taux d'emploi des 55-64 ans de 50% à l'échéance 2010.

Confrontés au vieillissement de leur population active, de nombreux Etats membres se heurtent en effet à des difficultés en matière d'accès à l'emploi des jeunes et des seniors. A travers l'Europe, les pouvoirs publics aux plans national et local, ainsi que les entreprises ou les branches professionnelles, ont initié de nombreux dispositifs pour l'emploi au début et en fin de trajectoire professionnelle. L'échange de bonnes pratiques entre les Etats membres, doit permettre de valoriser les actions les plus innovantes qui ont pu être réalisées grâce à la contribution du Fonds Social Européen (FSE).

Conférence

Le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi français, en lien avec la Commission européenne et la ville du Havre, organise une manifestation organisée sur cette thématique, les 25 et 26 septembre 2008, dans les locaux de l'Hôtel de ville. Cette manifestation propose de mettre en lumière les expériences réussies en Europe, afin de renouveler et d'enrichir l'action conduite pour l'accès des jeunes à la vie active et le maintien dans l'emploi des seniors. Il s'agira d'échanger autour des thèmes suivants :

- croiser les savoir-faire entre générations dans les entreprises ;
- éviter les sorties prématurées du marché du travail par la formation tout au long de la vie ;
- faciliter l'entrée dans la vie active par les formations en alternance ;
- promouvoir la mobilité géographique des jeunes ;
- mieux orienter et mieux accompagner les jeunes en Europe ;
- construire des réponses collectives dans les quartiers en difficulté ;
- conjuguer les leviers pour faciliter la réintégration des seniors au marché du travail ;
- améliorer l'organisation et les conditions de travail pour un maintien dans l'emploi des seniors.

En partant d'exemples concrets, les échanges porteront sur la meilleure manière d'articuler les différents leviers d'action disponibles : les politiques publiques, les stratégies des entreprises et des partenaires sociaux et les axes d'intervention prioritaires des fonds européens.

Perspectives

La programmation 2007-2013 du Fonds social européen ouvre en effet de nouvelles perspectives pour l'accès des jeunes à la vie active et le maintien dans l'emploi des seniors : la conférence se propose de mettre en lumière les expériences réussies en Europe pour faciliter les transitions dans la vie professionnelle et favoriser l'emploi à tout âge.

Forums et séances plénières réuniront pour des temps de réflexion et de débat plus de 350 participants des 27 Etats membres de l'Union européenne, représentants des services publics de l'emploi et de la formation, acteurs locaux, partenaires sociaux ou encore représentants du monde économique. Il faut s'inscrire obligatoirement avant le 8 août 2008. Il est possible de consulter le programme prévisionnel et le dossier Forum, sur le site d'inscription de la Conférence sur : www.pfue2008.fr/conference.fsefrance